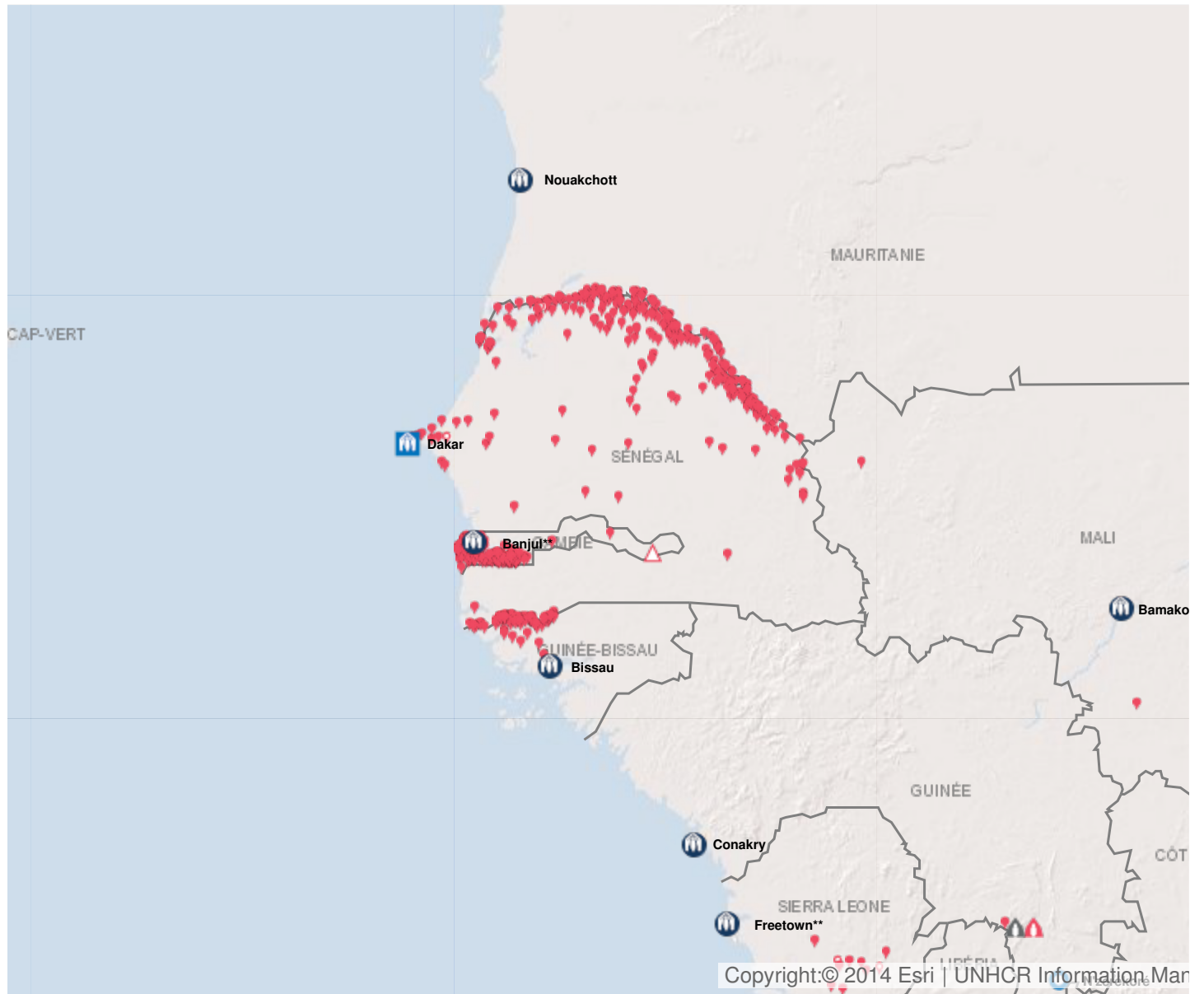


## Résumé du plan 2018

Généré le 20/12/2017

### Opération: Sénégal – Bureau régional



## Personnes relevant de la compétence du HCR

- **98%** EN **2016**

**2016**

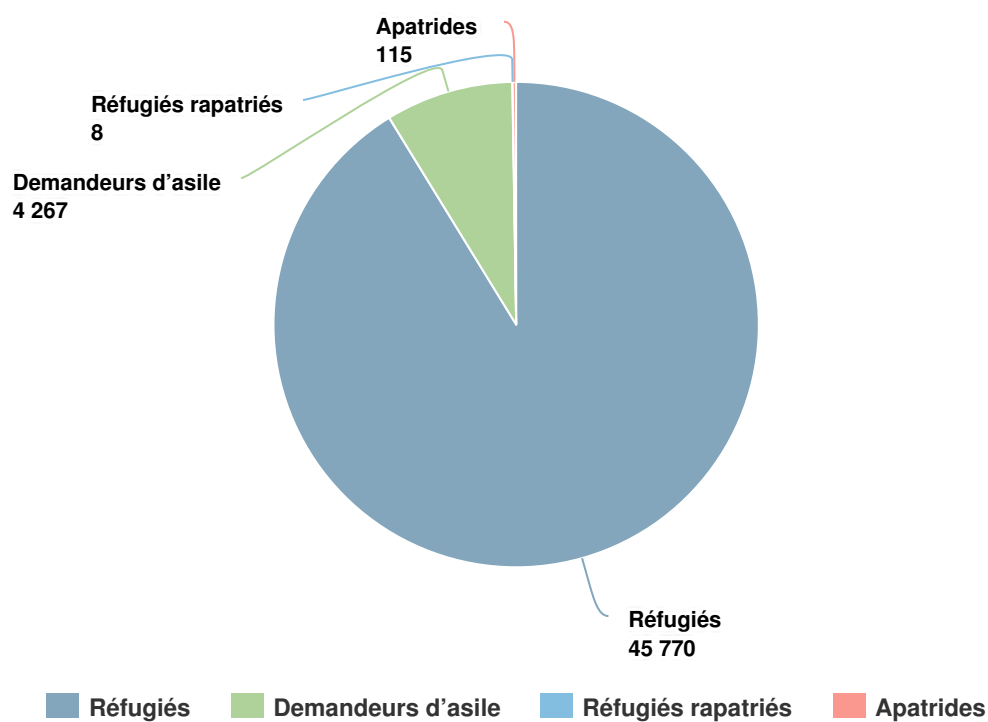
50,160

**2015**

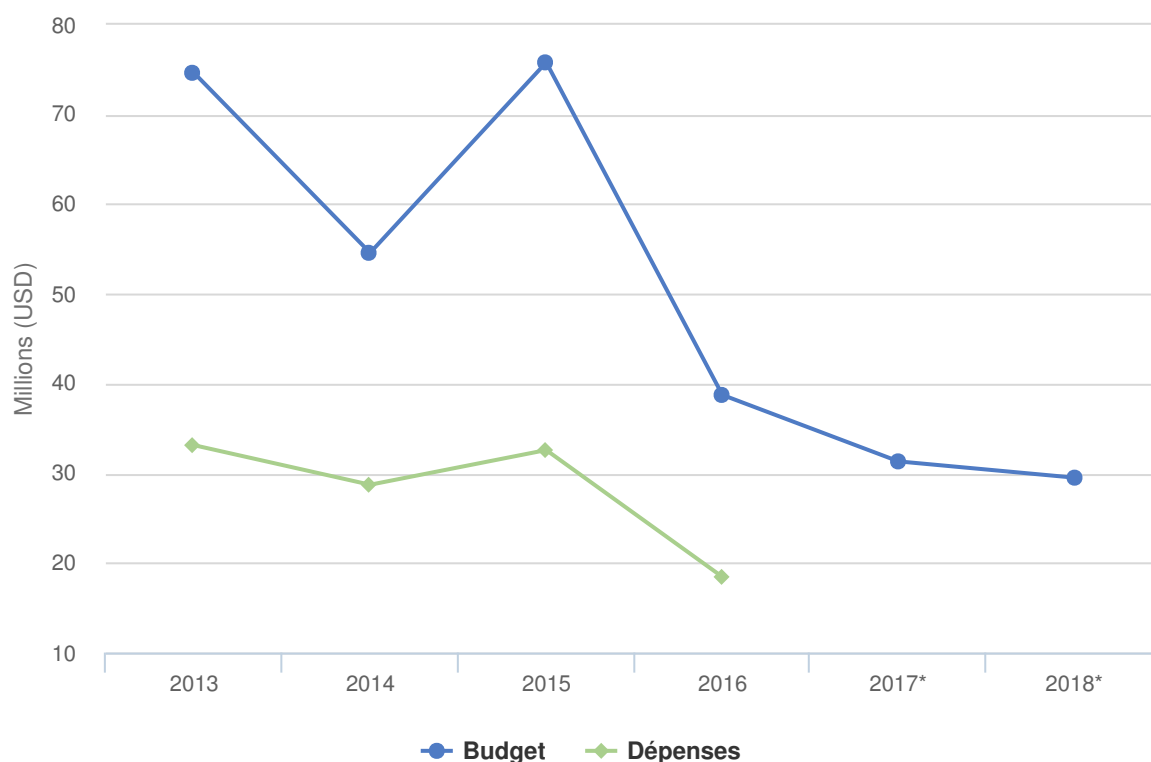
2,232,797

**2014**

1,252,221



# Budgets et Dépenses - Sénégal – Bureau régional



## Plan Overview

### Chiffres clés :

- 4 500 réfugiés bénéficieront d'un transport pour un rapatriement dans la sécurité et la dignité
- 1 000 réfugiés recevront des permis de résidence
- 980 enfants réfugiés en Guinée seront inscrits dans l'enseignement primaire
- 600 réfugiés obtiendront des outils ou des moyens de production pour l'agriculture/l'élevage/la pêche
- 22 comités/groupes communautaires travailleront sur la prévention et le traitement de la violence sexuelle et de genre

### Environnement opérationnel

La situation politique et économique en Afrique de l'Ouest sera dans l'ensemble relativement sûre, en dépit du fait que les menaces de groupes terroristes demeureront bien réelles en 2018.

Les situations de réfugiés de longue date placées sous la responsabilité du bureau régional du HCR à Dakar comprennent actuellement des Mauritaniens au Sénégal, des Sénégalais en Gambie et Guinée-Bissau, des Ghanéens au Togo, des Ivoiriens en Guinée et au Togo ainsi que des Libériens et des Sierra-Léonins exemptés de l'application de la clause de cessation et un certain nombre de réfugiés urbains de différentes nationalités dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest.

La stratégie pluriannuelle et de partenariat multiple de protection et solutions pour le Sénégal (Mauritaniens au Sénégal et Sénégalais revenant dans leur pays depuis la Gambie et la Guinée-Bissau) continuera d'être appliquée en 2018-2019 et au-delà. En janvier 2017, tous les États membres de la CEDEAO, conformément à la déclaration d'Abidjan, ont officiellement nommé un coordonnateur gouvernemental sur l'apatridie ; 12 pays ont élaboré un plan d'action de lutte contre l'apatridie, sept pays ont commencé à réviser leur législation sur la nationalité ; deux pays

se sont efforcés de garantir que les personnes pouvant demander la nationalité obtiennent des documents l'attestant ; et 12 États sont signataires des conventions internationales sur l'apatridie.

En 2018, le bureau régional de Dakar continuera de rechercher des solutions durables pour les réfugiés, principalement ceux qui sont dans des situations prolongées, en mettant particulièrement l'accent sur l'obtention d'autres statuts légaux, par exemple des autorisations de séjour/permis de travail à long terme et des documents de nationalité. Entre-temps, des options pour la naturalisation seront aussi étudiées pour les réfugiés qui le souhaitent, sans oublier que les procédures administratives de naturalisation sont souvent laborieuses, très onéreuses et comprennent plusieurs exigences qui entravent le processus d'intégration locale.

#### *Opérations :*

Le **Bénin** accueille 800 réfugiés et 235 demandeurs d'asile de différentes nationalités : 77 pour cent sont originaires de République centrafricaine, 17 pour cent de Côte d'Ivoire et 6 pour cent d'autres pays. Les principaux besoins concernent le domaine de la capacité juridique et institutionnelle, la détermination du statut de réfugié, l'accès à l'éducation pour les enfants en âge de fréquenter l'école et les activités rémunératrices pour les personnes relevant de la compétence du HCR, la protection des femmes et des filles contre la violence sexuelle et la maltraitance, ainsi que la protection des enfants. La législation béninoise garantit l'accès des personnes relevant de la compétence du HCR au travail et à la création d'entreprises.

La réponse du HCR à travers son bureau régional à Dakar en 2018 (le bureau du Bénin devrait être fermé d'ici à la fin de 2017) se concentrera sur le renforcement de l'environnement de protection, l'amélioration des moyens d'existence et de l'autosuffisance, les partenariats et la recherche de solutions, en particulier, le renforcement des cadres juridiques et institutionnels nationaux. La consolidation du régime d'asile sera obtenue en poursuivant le soutien apporté au Gouvernement pour établir un régime d'asile autonome, durable et de qualité. Cela comportera des activités suivies de plaidoyer pour l'adoption de la loi sur l'asile, du code de la nationalité et du décret réorganisant la commission nationale pour les réfugiés. La stratégie nationale révisée, qui est fondée sur quatre piliers principaux (emploi, travail indépendant, formation professionnelle, microfinance), devrait permettre aux réfugiés de disposer des ressources nécessaires pour satisfaire leurs besoins essentiels.

En **Gambie**, la population réfugiée est actuellement proche des 8 000 personnes, principalement des réfugiés originaires de la Casamance, au Sénégal (7 470). La plupart des réfugiés sénégalais vivent en zone rurale, dans plus de 80 villages hôtes à Foni (région de la West Coast), le long de la frontière gambienne avec le Sénégal. L'intensification de l'initiative de paix en Casamance n'a pas débouché sur une diminution sensible de la population réfugiée sénégalaise, même si des retours spontanés ont lieu de temps à autre. De plus, les réfugiés urbains sont au nombre de 1 227, dont une majorité de Sénégalais, mais aussi avec des Ivoiriens, des Libériens et des Sierra-Léonins vivant dans la zone de Greater Banjul.

En 2018, la réponse du HCR continuera de s'articuler autour des quatre principaux piliers que sont un environnement de protection favorable, des solutions durables, l'autosuffisance et l'intégration des réfugiés dans les systèmes nationaux. Les éléments clés de cette stratégie incluent le développement des capacités des institutions gouvernementales concernées et des organisations de la société civile afin qu'elles assument davantage de responsabilités dans la protection et l'assistance des réfugiés. Un autre volet clé est la poursuite de la diffusion des informations sur les options de solutions durables, notamment le rapatriement volontaire et l'intégration locale, par la sensibilisation. Avec le récent changement politique intervenu dans le pays, de nombreux Gambiens qui avaient fui le pays sous le précédent régime ont maintenant commencé à rentrer. Compte tenu du nombre croissant de rapatriés en 2018-2019, le HCR s'efforcera d'apporter les services d'appui nécessaires à leur réintégration dans leur pays d'origine.

La **Guinée-Bissau** accueille quelque 8 500 réfugiés originaires de la région de la Casamance, au Sénégal. La majorité de ces réfugiés, qui sont arrivés il y a plus de 20 ans, sont bien installés dans des villages à travers les zones rurales car ils sont agriculteurs et partagent avec la population locale une même ethnicité ainsi que des

affinités dans la culture, le mode de vie, les moyens de subsistance et la langue. Le pays accueille également 76 réfugiés urbains de différentes nationalités.

Pour les réfugiés sénégalais en Guinée-Bissau, les principaux objectifs seront d'aider le rapatriement volontaire de quelque 800 personnes et de clore les dossiers de 481 naturalisations et 24 formalisations des droits de propriété foncière.

L'instabilité politique a entravé l'application des activités prévues, alors que la bureaucratie ralentit la formalisation des droits de propriété foncière et les procédures de naturalisation. Le coût de la naturalisation est également très élevé et la présence du Gouvernement, des institutions privées et des ONG dans la région de Cachew est insuffisante.

Le **Sénégal** accueille 14 725 réfugiés et 3 313 demandeurs d'asile, principalement originaires de Mauritanie. Les principaux besoins identifiés en 2018 sont l'harmonisation des statistiques du HCR et du Comité national d'éligibilité et l'identification de lacunes dans la réponse aux demandes d'asile ; la délivrance de documents de voyage au titre de la Convention aisément lisibles par les autorités sénégalaises, afin de faciliter les déplacements des réfugiés et garantir la protection contre les arrestations illégales ; le renouvellement des cartes d'identité de réfugié expirées et un plaidoyer en faveur de leur reconnaissance par les institutions publiques et privées ; l'inclusion des réfugiés de longue date dans la nouvelle politique de santé (« la Mutuelle ») pour élargir le taux de couverture (qui est actuellement de 15 pour cent).

La stratégie pluriannuelle et de partenariat multiple de protection et de solutions 2018 du HCR pour le Sénégal se concentrera sur six domaines : 1) les réfugiés mauritaniens qui optent pour l'intégration locale au Sénégal recevront des certificats de nationalité ou des permis de résidence de longue durée ; 2) les réfugiés mauritaniens au Sénégal qui optent pour le rapatriement individuel volontaire seront aidés pour un retour dans la sécurité et la dignité dans leur pays d'origine ; 3) les réfugiés mauritaniens qui optent pour l'intégration locale seront inclus dans le programme de développement sur un pied d'égalité avec les nationaux ; 4) compte tenu de l'éparpillement des réfugiés dans 244 sites, la complexité des procédures et l'illettrisme de la plupart des réfugiés, des centres de sensibilisation seront créés aux niveaux des préfectures et des sous-préfectures pour aider les réfugiés avec leurs dossiers de naturalisation avant de présenter les demandes aux ministères compétents ; 5) tous les réfugiés sénégalais vivant en Gambie et en Guinée-Bissau qui optent pour un rapatriement volontaire recevront une aide à la réintégration socio-économique et juridique au Sénégal ; 6) les réfugiés qui optent pour l'intégration locale auront reçu une documentation et les réfugiés mauritaniens qui opteront pour un rapatriement de masse seront aidés à cette fin.

Au début de 2017, la **Sierra Leone** abritait près de 700 réfugiés et demandeurs d'asile. Une évaluation participative conjointe réalisée par le HCR et le Secrétariat national de l'enregistrement en février 2017 a révélé les points suivants : une réticence des réfugiés à opter pour l'intégration locale et le rapatriement volontaire comme solutions durables ; des préoccupations relatives à la sécurité et à la violence ; l'accès limité aux terres pour les activités agricoles et la construction d'abris ; et l'accès limité à l'eau potable dans deux sur huit sites de réfugiés.

La limitation la plus marquée était due aux mesures d'austérité appliquées par le Gouvernement.

En 2018, les domaines prioritaires d'intervention du HCR seront les suivants : soutenir le Gouvernement dans l'application du Plan d'action national de lutte contre l'apatridie ; plaider auprès du Gouvernement et des acteurs concernés pour l'inclusion des réfugiés dans les programmes nationaux de développement ; achever la mise en œuvre du processus d'intégration locale et faciliter la procédure de naturalisation pour 632 réfugiés ; s'assurer que le Gouvernement assume la pleine responsabilité de toutes les questions de protection relatives aux réfugiés et à d'autres groupes relevant de la compétence du HCR ; recommander la délivrance de documents de voyage conformes. Le bureau du HCR en Sierra Leone devrait fermer d'ici à la fin 2017 et toutes les activités seront directement supervisées par le bureau régional de Dakar.

Le **Togo** abrite près de 19 999 réfugiés ghanéens, dont quelque 5 500 sont arrivés en 1982 et 1994 dans les districts de Kara et Sotouboua, ainsi qu'environ 4 000 personnes qui sont entrées dans le pays en 2012 et 2014 dans le district de Tandjoare. Le Gouvernement ne reconnaît pas officiellement ces réfugiés, mais ceux qui sont arrivés en 2012 et 2014 continuent de bénéficier de l'assistance du HCR. De plus, on dénombre près de 3 500 réfugiés urbains de différentes nationalités, dont une majorité d'Ivoiriens. Les réfugiés ghanéens poursuivent leurs mouvements transfrontaliers réguliers entre les deux pays.

En 2018, le HCR organisera la collecte de données et partagera des informations sur la situation qui règne dans le pays d'origine. Cela inclura l'organisation de visites de repérage et la collecte d'informations sur l'intention de retour des personnes relevant de sa compétence. Le HCR visera en priorité les résultats suivants : 1) renforcer les moyens d'existence et l'autosuffisance des réfugiés par le biais d'un projet agropastoral ; 2) parvenir à l'intégration locale de 500 réfugiés ghanéens du point de vue juridique par l'octroi d'un autre statut ; 3) consolider les capacités du partenaire gouvernemental (la Commission nationale pour les réfugiés) pour gérer le projet du HCR dans les zones rurales ; 4) établir la commission d'appel et réduire le retard accumulé dans l'examen des demandes d'asile en cours ; 5) plaider pour la ratification des deux conventions sur l'apatridie ; 6) organiser le rapatriement volontaire de près de 300 réfugiés ivoiriens ; 7) faciliter la naturalisation de 116 réfugiés rwandais ; 8) mener l'intégration locale légale de 500 réfugiés ghanéens avec accès à un statut alternatif.

Le niveau marqué de pauvreté des communautés hôtes où vivent les réfugiés, qui exige l'intervention des acteurs du développement, demeure une contrainte.

## Principales priorités

En 2018, le bureau régional du HCR à Dakar se concentrera sur les activités suivantes :

- Renforcer les capacités des institutions gouvernementales compétentes et des organisations de la société civile afin qu'elles assument une responsabilité accrue dans la protection et l'assistance des réfugiés ;
  - Retirer progressivement l'assistance matérielle directe, tout en consolidant l'appui aux réfugiés les plus vulnérables en vue de leur autosuffisance ;
  - Se centrer sur la mise en œuvre des activités du plan d'action national de lutte contre l'apatridie ;
  - Renforcer le plaidoyer auprès des autorités et des acteurs concernés pour l'inclusion des réfugiés dans les programmes nationaux de développement dans tous les pays sous la supervision du bureau régional de Dakar ;
  - Conclure la mise en œuvre de l'intégration locale et faciliter la naturalisation ou une autre procédure d'obtention d'un statut légal au Sénégal et dans d'autres pays ;
  - Renforcer les moyens d'existence et l'autosuffisance des réfugiés urbains et ruraux par le projet agropastoral au Togo ;
  - Soutenir les gouvernements dans l'application du plan d'action national de lutte contre l'apatridie dans tous les pays, sous la supervision du bureau régional de Dakar.
-